

## Editorial

### ENSEMBLE, pour CONVAINCRE

#### Sommaire

**Edito** : Ensemble, pour convaincre .

#### I. "De l'impossibilité"... que nous ne comprenons pas !

##### 1) Deux lettres dans la même enveloppe p.2

1.1 Lettre de Jean Vilnet, évêque de Lille : pour résoudre "des situations individuelles et particulières" p.2

1.2 Lettre de L'Instance Tripartite : des "regrets" trop faciles p.3

##### 2) Deux réponses de l'A.P.R.C.

2.1 Réponse à l'Instance tripartite : nous prenons acte p.3

2.2 Réponse à Jean Vilnet, évêque de Lille : une solution collective p.4

##### 3) "A la manière de..."p.4

#### II. Car "l'impossibilité" peut devenir POSSIBLE...

1) Tout est possible p.5

2) Pour résumer les points forts de nos convictions p.6

3) Sans vous, nous n'aboutirons pas! p.7

#### III. Informations.

1) L'U.S.M. p.8

2) Nécrologie p.8

#### IV. Le courrier des Lecteurs pp. 9-10

Deux lignes sans commentaire, sèches, pour répondre à nos 150 pages du Livre Blanc, pour affirmer une conviction (sur quoi se base-t-elle?), pour déclarer une impossibilité (canonique? idéologique? financière?...).

Nous ne pouvons accepter, purement et simplement, en courbant la tête, la lettre (ou le communiqué?) de l'Instance Tripartite, que vous lirez plus loin. Nous avons expliqué, argumenté, proposé, concédé... On nous oppose une fin de non- recevoir, brutale et désinvolte.

Nul ne peut imposer à l'autre sa propre conviction, surtout quand elle n'est ni expliquée ni justifiée.

Nous n'avons pas encore pu convaincre : c'est un échec. Nous avons privilégié le dialogue, de bonne foi, respectueux de nos interlocuteurs, prenant en compte leurs objections, leurs difficultés. Nous ne demandons qu'à discuter, entre personnes responsables. On nous répond : Non possumus. Nous n'acceptons pas cette esquivé.

Qu'on n'attende pas que cette bataille perdue nous décourage, nous renvoie sous nos tentes. Nous sommes menés à la mi-temps; mais le match n'est pas encore joué.

Le ton de la lettre de la tripartite nous mobilise. Avec toujours le même objectif : discuter pour convaincre. On n'a ni entendu, ni compris nos arguments. En tous cas, on n'y a pas répondu. Dialoguer ce n'est pas s'enfermer dans des convictions *a priori*. Ce qui était impossible hier, deviendra possible demain.

Notre Assemblée générale du 28 mai, après les concertations dans les secteurs, décidera de notre action: quels moyens prendre pour ouvrir des brèches? Quelles questions poser pour ébranler les certitudes? Nous emprunterons tous les chemins nécessaires pour obtenir l'ouverture à une véritable discussion.

Nous montrerons notre unité, notre détermination tranquille, notre solidarité avec tous les A.M.C.. Notre cause mérite mieux qu'une charité au coup par coup.

Et nous restons prêts à nous soumettre au jugement d'un arbitre ou d'un médiateur, neutre et compétent.

Notre discours n'a pas changé. Nous sommes désormais convaincus que s'il est difficile de "*modifier la situation actuelle des A.M.C.*", cela reste toujours **urgent et nécessaire, juste et équitable.**

Le Président de l'A.P.R.C.  
 J. Bassot.

## I. "De l'impossibilité" que nous ne comprenons pas!

Vous lirez ici, avec nos réponses, 2 lettres des autorités religieuses reçues dans la même enveloppe le 16 mars dernier :

- celle de la Tripartite datée du 9 février 95. Elle n'est pas signée par le Président de cette Instance !
- celle de Jean Vilnet, évêque de Lille et président de la Tripartite.

Ces deux lettres nous arrivent **plus d'un an après la publication du Livre Blanc en janvier 94**, - rédigé à la demande des autorités religieuses - et de 3 réunions avec elles.

Nous avons transmis le Livre Blanc à la Tripartite, comme nous le demandait le P. Jeuffroy dans un courrier daté du 26.03.94, **avant la réunion du 3 mai 94** à laquelle il nous invitait (Voir B.I. n°8 p.2)

Ce Livre Blanc avait pour objectif la DISCUSSION entre nous A.P.R.C. et la Tripartite. C'est à dessein, faut-il le rappeler, que nous nous étions situés sur ce terrain, non pour dialoguer ni pour négocier, mais bien pour discuter, c'est-à-dire ETUDIER les arguments réciproques des uns et des autres et les objections réciproques car nous ne pouvons pas croire que l'un a tout faux et l'autre tout bon (Voir B.I. n°2, l'éditorial).

Et puis malgré les 3 réunions de 94 (deux qui se passent bien avec le P. Vilnet le **26.03.94** et le **15.09.94** et une qui se passe moins bien le **14.12.94** - sans le P. Vilnet - ) c'est cette réponse, en 3 lignes, de la Tripartite et la lettre du P. Vilnet que nous recevons!

### 1) Deux lettres dans la même enveloppe

#### 1.1 Lettre de Jean Vilnet, évêque de Lille : pour résoudre "des situations particulières et individuelles"

Jean Vilnet  
évêque de Lille

Lille le 14 mars 1995

Monsieur Jacques BASSOT

Cher Monsieur,

Les impératifs de ma charge m'ont empêché d'aller à Paris depuis deux mois et de me concerter avec les personnes qui suivent et rencontrent l'A.P.R.C.

Je vous transmets donc la réponse de la S.C.M. et de la C.S.M.F. dont je suis totalement solidaire.

Votre organisation sait que les trois groupes et moi-même au nom de l'épiscopat l'avons traité comme un interlocuteur et avons accepté de nombreuses et longues rencontres au fil de toutes ces années.

Mais il nous a été impossible de faire nôtres les nouvelles requêtes.

Ceci n'implique pas que nous ne gardions pas contact pour les situations individuelles et particulières que vous estimiez devoir nous signaler. Quant à la lettre que vous m'avez adressée, vous me permettez d'user de la franchise qui a toujours été ma règle de conduite dans nos rencontres en vous disant que je refuse le paralogisme qui introduit le cas et la situation de Mgr Gaillot dans le dialogue entre l'A.P.R.C. et l'instance tripartite.

Mgr Gaillot n'est pas "un évêque parti". Quant au traitement à faire dans son cas avec les évêques et avec Rome ceci n'a pas à voir avec les problèmes sociaux, financiers et humains des anciens ministres du culte dont se préoccupe l'A.P.R.C.

J'ai toujours fait accepter par l'épiscopat que nous reconnaissons l'A.P.R.C. comme interlocuteur (et nous avons écarté, vous le savez, d'autres groupes dissidents de l'A.P.R.C.) mais à la condition que l'A.P.R.C. s'en tienne à son objectif spécifique.

En vous exprimant la permanence de ma disponibilité à votre endroit et envers le Président actuel de l'A.P.R.C. que vous êtes, je vous assure, cher Monsieur, de mes respectueux et religieux sentiments.

(signature)  
+ Jean Vilnet.

## 1.2 Lettre de l'Instance Tripartite : des "regrets" trop faciles.

**Instance tripartite**  
106, rue du Bac  
75341 Paris cedex 07

Le 9 février 1995

**Monsieur Jacques BASSOT**  
A.P.R.C.  
4, rue du Parc  
92190 MEUDON

Cher Monsieur,

L'instance tripartite s'est de nouveau réunie avec Monseigneur Vilnet pour faire le point à la suite de notre dernière rencontre avec les dirigeants de l'A.P.R.C.

Nous sommes désormais convaincus de l'impossibilité pour nous d'apporter une modification à la situation actuelle des A.M.C.

Avec nos regrets, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

La Secrétaire générale de la C.S.M.  
**Soeur Marie-Thérèse Bressolette**  
(signature)

Le Secrétaire général de la C.S.M.F.  
**Père Marcel LEBOURG**  
(signature)

Le Secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques de France  
**Père Bernard Jeuffroy**  
(signature)

*Note.- La comparaison des deux lettres n'est pas sans nous poser des questions de chronologie et de cohérence : la lettre du 9.02 est présentée comme émanant d'une réunion avec le P. Vilnet, qui toutefois ne l'a pas signée.*

*Dans celle du 14.03 Mgr Vilnet, transmet la réponse, non de l'Instance Tripartite dont il est le président mais celle de SCM (sic) et de la CSMF, dont il se déclare d'ailleurs "totalement solidaire", tout en signalant qu'il n'a pas "pu aller à Paris depuis deux mois", soit depuis la mi-janvier! Comprenne qui pourra!*

## 2) Deux réponses de l'A.P.R.C.

### 2.1. Réponse à l'Instance Tripartite : nous prenons acte.

Meudon, le 2 avril 1995

A L'INSTANCE TRIPARTITE

Cher Père,

Votre courrier daté du 9 février dernier nous est bien parvenu le 16 mars 1995.

Devant une aussi désinvolte fin de non-recevoir et votre refus de discuter d'un document pourtant rédigé à la demande de votre président et avec un présupposé de mutuelle bonne foi, nous ne pouvons que prendre acte.

Notre prochaine Assemblée Générale traitera de suites que vous nous ACCULEZ à donner à cette affaire et dont vous ne manquerez pas d'être informé.

Avec nos regrets, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président de l'A.P.R.C.  
Jacques Bassot.

## 2.2 Réponse à Jean Vilnet, évêque de Lille : une solution collective.

Meudon le 2 avril 1995

Cher Père,

La sécheresse de la lettre de l'Instance Tripartite en date du 9 février, sous la signature de trois de ses membres, est à peine compensée par le contenu de votre courrier du 14 mars.

Comme vous, je veux user de la franchise qui s'impose dans nos échanges. Certes nous avons été reçus à plusieurs reprises, longuement. Mais pour quoi? AUCUNE proposition ne nous a jamais été faite; AUCUNE discussion n'a été possible. Nous gardons le goût amer de n'avoir pas été pris au sérieux. Notre dossier (plus de 150 pages), rédigé à votre demande, a été écarté d'un revers de main (DEUX lignes). Tous nos efforts, toutes nos concessions ont été inutiles. Nous avons été écoutés, jamais entendus. Et pourtant nous ne demandions qu'à DISCUTER.

Vous êtes solidaires des signataires, alors qu'ils l'ont été si peu à votre égard sur votre proposition de "discuter des modalités de calcul des aides accordées aux A.M.C."

Certes vous nous redites votre disponibilité pour étudier les situations particulières et individuelles. Mais notre association a pour objectif d'aboutir à une solution collective, équitable et juste. "Les problèmes sociaux, financiers et humains" des A.M.C. ne peuvent se régler au coup par coup.

A plusieurs reprises, nous avons évoqué l'intervention d'un arbitre (CJC, can 1713). D'autres préconisent le recours à un conseil de médiation (CJC, can 1733). Avant qu'il ne soit trop tard, je vous demande d'examiner avec soin ce moyen de trouver une solution équitable de notre problème. Est-il possible de me recevoir sur ce sujet, même à Lille, avant notre Assemblée générale du 28 mai?

Je vous assure, Père de mes sentiments très respectueux.

Jacques BASSOT

N.B. Une lecture objective de ma lettre du 15 janvier ne permet pas d'attribuer à l'APRC le paralogisme que vous lui reprochez.

### 3) A la manière de...

*En pensant à la chanson de Gérard LENORMAN "Si j'étais Président"... président de l'A.P.R.C...., voici ce que j'aurais répondu à la lettre du Père Vilnet du 14 mars 1995 :*

le 18 mars 1995

Cher Père,

Les impératifs de la vie associative à l'échelle nationale m'empêchent de réunir avant le 27 mai prochain notre Conseil d'Administration. Il est dommage que la réponse attendue pour fin janvier, puis pour le 15 février ne nous soit parvenue que le 15 mars... Nous avons eu notre dernier C.A. le 25 février.

Je vous ai transmis notre dernier bulletin, le n°11. Vous y lirez en particulier le "Billet d'humeur d'Aristophane" et le "Courrier des Lecteurs". De presque tout je suis totalement solidaire.

Vous-même ainsi que les Secrétaires Généraux de la CSM et de la CSMF savez que notre organisation vous reconnaît collectivement comme interlocuteur. C'est bien pour cette raison que nous avons sollicité de nombreuses rencontres au cours de ces années.

.../...



Mais il nous est impossible de faire nôtres vos conclusions. Nous ne pouvons garder contact pour des situations individuelles et particulières que vous estimeriez devoir vous être signalées. Nous ne sommes pas une association d'assistantes sociales cherchant à résoudre des problèmes personnels. Nous sommes une association loi 1901 et nous avons passé contrat avec nos adhérents: celui d'agir pour une retraite convenable pour tous, c'est-à-dire collectivement.

Quant à ce que vous me dites à propos de Mgr Gaillot, vous me permettrez d'user de la franchise qui a toujours été ma règle de conduite dans nos rencontres en vous disant que je refuse le paralogisme que vous introduisez dans le dialogue. L'A.P.R.C. n'a jamais dit que Mgr Gaillot était "un évêque parti", ma lettre citait seulement l'expression "ancien ministre épiscopal du culte" employée à titre de boutade par tel ou tel. Cette lettre par contre, une fois encore, en s'appuyant sur vos déclarations appelait au dialogue.

J'ai toujours fait accepter par notre association que nous reconnaissons la Tripartite comme interlocuteur (et nous avons écarté, vous le savez, d'autres stratégies comme l'appel aux politiques et aux médias) mais à la condition que la Tripartite envisage le dialogue.

En vous exprimant la permanence de ma disponibilité à votre endroit et envers le représentant de la Conférence des Evêques de France à la Tripartite que vous êtes, j'espère que nous pourrons renouer le dialogue... avant ou après notre Assemblée Générale? Les décisions qui se prendront ce jour-là doivent nous permettre d'avancer un peu plus... mais certainement pas dans le sens d'une dissolution de l'A.P.R.C... l'argumentation de la Tripartite, dans sa lettre du 9 Février, est vous l'avouerez un peu courte!

Avec l'assurance... etc...

J.R.  
qui n'est pas de Dallas!

## II...Car "l'impossibilité" peut devenir POSSIBLE...

### 1) Tout est possible !

Rien n'est figé en ce bas monde! Ce qui un jour paraissait impossible devient possible!

Le groupe d'un secteur local de l'A.P.R.C., après avoir rencontré l'évêque du lieu pour lui présenter le Livre Blanc sur la Retraite, est actuellement en discussion avec l'Association Diocésaine! Le correspondant A.P.R.C. vient en effet de nous transmettre copie de la lettre qu'elle lui a adressée au début du mois.

Il y est question d'une "proposition" sur l'attribution d'un "complément de retraite" et de la "possibilité" qu'étudie un des commissaires aux comptes de la dite association diocésaine pour le mettre en place...

Certes "une hirondelle ne fait pas le printemps"... mais la discussion est possible!

A.T.

## 2) En résumé les points forts de nos convictions!

1.- Si nous réclamons une "retraite convenable", ce n'est pas parce que nous avons quitté la vie religieuse ou cléricale. **C'est parce que nous y sommes entrés et restés plus ou moins longtemps.**

2.- Les évêques ont défini, pour tous les diocésains un **Minimum Interdiocésain Garanti**. Les congréganistes se réfèrent également à cette notion, au moins sur le plan fiscal. Nous demandons qu'il nous soit garanti également **au prorata**.

3.- Le système français de retraite par répartition est bâti sur une logique d'assurance. Et les clercs sont entrés dans cette logique en adhérant à une Caisse d'**ASSURANCE** Vieillesse (CAMAVIC), ce qui leur permet de profiter de la Compensation démographique du Régime Général.

Cette assurance est parfois complétée par une assistance, qui garantit un minimum lorsque la pension n'atteint pas un niveau "convenable". Pour la société civile, c'est le Minimum Vieillesse; pour la société ecclésiastique, c'est le Minimum Interdiocésain Garanti. Le mélange des deux logiques est inévitable...

4.- L'adhésion pleine et entière à la logique d'assurance nous paraît la solution la plus juste et la plus équitable pour tous.

En attendant, nous acceptons que notre pension d'"Anciens Ministres du Culte", manifestement trop faible, soit complétée par une "assistance", garantie comme à tous les clercs.

5.- Mais ce complément, bien que versé à 65 ans, doit être calculé, non à notre départ en retraite, mais lors de notre départ de l'institution ecclésiastique. Il est strictement à sa charge, et ne peut donc prendre en compte que les pensions acquises pendant notre période religieuse ou cléricale.

6.- Nous ne méconnaissons pas les objections ou les difficultés que suscite notre revendication. C'est pourquoi nous demandons qu'un **débat de fond** s'instaure, comme le préconisent toutes les plus hautes instances de l'Eglise en cas de conflit. Nous sommes prêts à proposer ou à étudier d'autres solutions.

**Mais nous ne pouvons accepter qu'une décision unilatérale soit imposée.**

Le Président de l'Association.  
J. Bassot..

### 3) Nous n'aboutirons pas sans vous!

L'A.P.R.C., est-il besoin de le dire, ce n'est pas seulement le Conseil d'Administration, le Bureau ou le Président. C'est vous, tous les adhérents et avec nous, tous ceux et toutes celles qui comprennent et soutiennent nos objectifs pour une retraite juste et convenable! Mais pour atteindre ces objectifs l'action et l'aide de tous est indispensable. Le Conseil d'administration ou le Président tout seuls ne sauraient y suffire!

#### 1) L'Assemblée générale du 28 mai.

Vous trouverez avec ce numéro du Bulletin d'Information le dossier vous donnant toutes les indications pour y participer activement.

Dans certaines régions elle se prépare par des réunions locales.

N'hésitez pas à prendre des initiatives sur votre secteur et à faire appel aux membres du C.A. pour vous y aider. Vous trouverez leurs adresses dans une fiche jointe à ce numéro.

#### 2) L'information et ce qu'elle coûte.

Le Bulletin N°11 et le B.I. n°12 ont été envoyés aux évêques, aux supérieur(e)s majeur(e)s et à quelques autres personnes GRATUITEMENT. Cela nous a coûté à peu près 5.000 F. pour les 600 numéros du Bulletin n°11 expédiés par la poste... et la facture est identique pour ce n°12. Les finances sont le nerf de la guerre... et ces ressources viennent de nous-mêmes uniquement.

Le nom et l'adresse du Trésorier avec le N° de CCP sont ici rappelés:

APRC- Pierre Thion  
9, rue du Fresne, Montbarbin  
77580 CRECY LA CHAPELLE

CCP Grenoble 232 42W.

Ne remettez pas à plus tard votre geste de soutien. Vous pouvez le faire en envoyant votre cotisation si ce n'est déjà fait ou alors en envoyant un petit supplément, ne serait-ce que pour payer quelques timbres-poste. Merci.

**N.B. Les grèves des P.T.T. ont perturbé la préparation de ce B.I. n°12 et en ont retardé la parution. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser!**

A.T.

#### COTISATIONS :

Cotisation minimum annuelle (pour couvrir l'abonnement au Bulletin).....	50F.
Cotisation normale : 150 F. + 50 F. d'abonnement .....	200F.
Cotisation de soutien : 250 F+ 50 F. d'abonnement.....	300F.
Cotisation de solidarité : 400 F. ou sans limite .....	400F et +



### III. Informations

#### 1) Note de l'U.S.M. sur le mode de calcul des aides aux diocésains

**UNION SAINT - MARTIN**  
Association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 (J.O. du 21.12.1976)  
Union d'associations et institutions relatives à la protection sociale  
du Clergé, des Religieux et des Religieuses de France  
3, rue Duguay-Trouin, 75006 PARIS  
Téléphone : 42 22 07 77  
Télécopie : 45 48 53 90

Paris, le 13 avril 1995

#### NOTE SUR LE CHANGEMENT DU MODE DE CALCUL DE L'INTERVENTION DE LA CAISSE INTERDIOCESAINE DES A.M.C.

Il est apparu que de faire référence aux ressources de l'année n-2 entraînait des trop versés ainsi que beaucoup d'incompréhension.

Aussi, pour permettre une plus grande équité, le mode de calcul de l'intervention de la Caisse des A.M.C. a été revu pour compter de l'intervention 1995 et s'établit désormais comme suit :

#### Calcul de l'intervention 1994 et montant des acomptes versés en 1995 :

Pour le calcul de l'intervention 1994, les éléments pris en considération sont :

- . le minimum de ressources interdiocésain garanti en 1994
- . les ressources de 1994 servant de référence (d'après justificatifs transmis)
- . l'allocation supplémentaire de ressources versée en 1994 par la CAMAVIC

Le montant de l'intervention 1994 s'obtient en déduisant du minimum garanti interdiocésain les ressources et l'allocation supplémentaire versée par la CAMAVIC.

Le montant de l'intervention 1994, déterminé selon cette règle de calcul servira de base pour déterminer les acomptes trimestriels, qui vous seront versés pour le compte de l'intervention 1995; en avril 1995, juillet 1995, octobre 1995 et janvier 1996.

soit : 
$$\text{Intervention 1994} \div 4 = \text{Montant de chaque acompte trimestriel pour l'intervention 1995}$$

Le montant exact de l'intervention 1995 sera calculé dans le courant du premier trimestre 1996, suite à l'envoi des justificatifs de l'année 1995.

#### 2) Nécrologie

##### Daniel RAHALEN, de Quimper

Daniel a lutté avec beaucoup d'acharnement et de courage contre sa terrible maladie qui l'a emporté : une leucémie. Il continuait à suivre les travaux de l'A.P.R.C. avec beaucoup d'intérêt et participait à nos projets de développement sur le Finistère.

A Catherine, son épouse, à Pascal, Brigitte et Stéphane, ses enfants, qui ont courageusement accompagné Daniel dans son combat en l'entourant de toute leur affection, nous présentons l'assurance de notre profonde sympathie. Tous ses amis sont avec eux dans la peine.

J.C.G.



## IV. - Courrier des Lecteurs

*La Solidarité c'est un peuple où l'on se parle. Sa démarche première est de donner la parole à ceux qui ne savent pas ou ne peuvent pas la prendre.*

*Nous appelons tous les catholiques à saisir les occasions et à créer des lieux où ceux qui sont laissés de côté pourront être écoutés et s'exprimer.*

*Comme évêques nous voulons nous y engager avec eux."*

Mgr Duval. Lourdes 1994.

*"Avec mes remerciements, ma confiance, mes encouragements."*

**"...toujours en solidarité avec ceux et celles qui ont du mal à joindre les deux bouts et pour qu'ils se sentent reconnus."**

*"Il y a pire que nous, mais nous sommes solidaires."*

**"Les temps sont durs... problèmes de santé, de finances... Continuons pour voir aboutir."**

*"Voici ce que je touche chaque mois, tout compris avec la Camavic : 3.400Fr. Donc je n'accepte pas de prendre sur la retraite de mon mari..."*

**"Mon curé m'a dit : "Si vous avez besoin de quelque chose, demandez-le moi..." Je n'ai pas l'habitude de tendre la main... Je ne vois qu'une solution : présenter notre requête au Pape lui-même... La semaine prochaine je rentre en clinique pour le coeur. Si seulement je pouvais y rester, l'affaire serait réglée, je suis si seule!"**

*"Un "favorisé", pour les collègues qui se battent".*

**"Je vous envoie ma cotisation sans conviction...."**

*"Le dialogue de sourds continue... Vous avez pourtant essayé avec souplesse et courage de faire avancer le schmilblik! mais nous revoilà à la case départ."*

**"Merci pour le dernier bulletin... la dérobade des autorités! on connaît..."**

*"Merci pour le bon travail que vous faites en notre nom. Quelle in-conscience chez les responsables de notre Eglise!!! Les temps changent, eux, sont de MARBRE..."*

**"Je vous trouve admirables de continuer à vous affronter à tous ces gens qui sont manifestement de mauvaise foi..."**

*"Je vous souhaite beaucoup de courage pour continuer la lutte, car je crois qu'elle sera dure et sans beaucoup de succès."*

**"J'avoue que je n'y crois plus beaucoup : Jacques s'agit bien mais pour quels résultats? Par contre l'A.P.R.C. pourrait mettre le paquet pour la recherche des "ex" dans le pétrin et l'aide individuelle pour ceux qui ne savent pas se débrouiller dans leurs démarches."**

*"Le combat cessera faute de combattants. Aucune illusion à se faire sur l'Eglise hiérarchique..."*

**"Depuis 17 ans, nous avons trop espéré, trop fait confiance. En fait, ils ne veulent rien comprendre... là comme ailleurs."**

*"Même si nos évêques attendent que notre disparition règle le problème, il faut continuer à se battre, ne serait-ce que dans l'espoir de leur donner mauvaise conscience!"*

*"Je suis gênée par la virulence de ceux qui ont réussi à avoir une bonne situation; c'est surtout vrai pour les ex-prêtres vu la formation qu'ils ont reçue. Aidez les plus démunis, d'accord, les nantis non, malgré le bénévolat que nous avons donné à nos institutions."*

**"Si ce bulletin est un cri aux Pasteurs... Je doute qu'ils l'entendent..."**

*"Je m'interroge au sujet du combat que vous menez... Votre revendication d'une retraite complémentaire ne me paraît pas justifiée. Les arguments et la position de la tripartite sont très forts, et à mon avis, justes. Ce n'est pas par bienveillance à l'égard de l'église à laquelle personnellement j'ai tourné le dos... J'estime qu'elle a réalisé une magnifique opération financière avec la création de la Camavic alimentée à 80% par le régime général de la Sécurité Sociale, et j'ai bien peur que l'instauration d'une retraite complémentaire ne soit l'occasion de renouveler ce qui, dans le fond, n'est qu'un détournement et un abus de biens sociaux. Pour ma part, j'estime que je suis responsable de mes choix successifs. Cessons de faire retomber sur d'autres - ou sur la collectivité - les conséquences de nos*

.../...

mauvais choix... Si vous estimez que ce Minimum garanti est insuffisant, que pensez-vous alors de celui qui est assuré à l'ensemble des citoyens par le Fonds National de Solidarité?

Vous me paraissez encore fascinés par l'image de l'Eglise, la Mère Eglise, qu'elle reconnaisse votre place en son sein... Moi, je lui tourne le dos. Nous n'avons jamais fini de régler nos comptes avec elle... Mais ces comptes ne sont pas d'ordre financier, et obtenir une retraite complémentaire ne réglerait rien. Le mieux serait de l'oublier. L'indifférence qui serait peut-être la meilleure forme de Pardon. Si nous y parvenons."

**"Comment comprendre ce blocage de haut niveau (dans tous les sens du terme) alors que sur le terrain, dans les conversations en tête à tête, tout le monde admet le bien-fondé de notre position..."**

"Une Eglise institutionnelle qui se permet d'être toujours moralisante pour les hommes, sans prendre conscience souvent qu'elle pratique ce qu'elle dénonce. J'apprécie l'équilibre avec lequel vous exposez vos démarches près de ce qui était notre hiérarchie... Entre une position plus agressive que certains aimeraient vous voir prendre et un abandon des droits que la justice ne peut que dénoncer... Voilà longtemps que les églises ne croisent plus le chemin de ma recherche. Des hommes de valeur et de justice continuent, je crois, d'y donner le meilleur d'eux-mêmes. D'autres continuent de s'y réfugier refusant toute remise en question..."

**"Nous n'avons plus rien à attendre du côté hiérarchie catholique... Si solution il y a, elle viendra de la base : des prêtres eux-mêmes, des communautés chrétiennes vivantes, des exclus (comme nous)... Je suis pour une rupture du (faux) dialogue avec ces "délégués" des évêques qui n'ont que le pouvoir de faire patienter : leur souci est de "garder le contact", la sympathie, etc... L'A.P.R.C. a fait un excellent travail d'information avec le Livre Blanc: pour moi c'est une conclusion... Est-ce la fin du mandat de l'A.P.R.C. Probablement."**

"Il y a quelques années, j'étais aussi favorable au dialogue. Après la patience, je crois que l'heure est venue de montrer les dents, voire de dénoncer publiquement les attermoissements et les tergiversations de la hiérarchie, les dénégations aussi... Il doit y avoir, surtout chez les anciennes religieuses, des personnes en bien plus grande difficulté que nous."

**"- Il semblerait que des yeux commencent à s'ouvrir. Personnellement il y a longtemps que j'ai compris! Pauvre Jésus! Pauvre Evangile! Que n'a-t-on pas fait de vous? Nous sommes face à un MUR... Je ne vois que deux solutions : ou bien on fait demi-tour et on renonce...; ou bien on va chercher un bulldozer! quel bulldozer? Un "scandale"?... en criant à tous la réalité? la vérité? Après tout, pourquoi pas?"**

**"Allez, je me fais vieux! Il nous reste encore quelques pas de forcing à faire avant de passer le flambeau."**

"Je pense qu'en dehors de efforts sur le plan humain pour convaincre nos évêques de pratiquer la justice sociale il faut prier le Saint Esprit qu'Il les éclaire sur leurs devoirs."

**"Il demeure que je reste ancré dans la certitude que (votre) dévouement "éclairé" trouvera sa récompense, mais l'Eglise ayant l'Eternité...!!!"**

"J'essaie de sensibiliser autour de moi et d'informer dans la possibilité de mes moyens."

**"Personnellement démobilisé et démotivé, n'attendant rien et n'ayant besoin de rien pour moi, je cotise pour encourager ceux qui se battent pour les autres, pour la justice, pour les oubliés de l'Eglise. Bravo pour votre ténacité, utopique peut-être mais qui mérite respect..."**

"Même si c'est désespérant, continuons le combat pour la justice..."

**"Si une possibilité d'avancer pouvait être l'arbitrage, alors ne faut-il pas s'engager dans cette voie? Est-ce possible? Est-ce envisageable?"**

"On ne peut éternellement prolonger la période de négociation: cela ne sert à rien. Il faut passer au mode de l'arbitrage, et à l'utilisation des médias..."

Recueilli par A. Trébuchon.